FONDS DE PENSION TRANSPORT ET LOGISTIQUE OFP
PENSIO TL

Boulevard de Smet de Naeyer 115, 1090 Bruxelles
Institution de retraite professionnelle
Agréée par la FSMA le 22.05.2012, numéro 50.603

ANNEXE n° 1 - 02/12/2015
au
PLAN DE FINANCEMENT
PLAN SECTORIEL DE PENSION

(version 30/03/2012)

1. Complément au point 1.2.1. Cotisations de Pension Trimestrielles :

Les Cotisations de Pension Trimestrielles, telles que définies au point 1.2.1. du Plan de Financement du 30/03/2012, sont égales aux montants suivants en cas d'occupation à temps plein :

A partir du 3ème trimestre 2011 jusqu'au 4ème trimestre 2015 :	43,00 EUR
A partir du 1er trimestre 2016 :	66,50 EUR

2. Complément au point 1.2.2. Cotisations de Frais :

Les Cotisations de Frais, telles que définies au point 1.2.2. du Plan de Financement du 30/03/2012, sont égales aux montants suivants en cas d'occupation à temps plein :

A partir du 3ème trimestre 2011 jusqu'au 4ème trimestre 2015 :	3,19 EUR
A partir du 1er trimestre 2016 :	2,61 EUR

Accord par signature

